

Accès aux sites de La Poste pour les éloigné-es du service : Numérisez les tous !

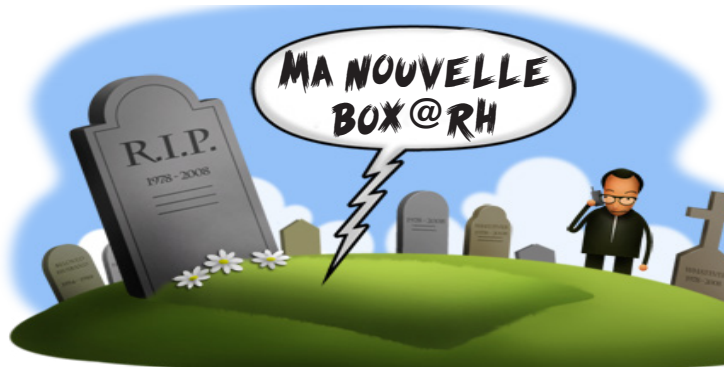
Les dirigeants de La Poste ont décidément une vision très simple du monde du travail, il y a celles et ceux qui suivent.. et les autres. On en eu une démonstration assez parlante à la mi-juin 2023 quand suite à des « cyberattaques » le système d'accès à distance des applications et divers sites internes de La Poste qui avait été mis en place pendant la pandémie a été interrompu.

Et quand on dit interrompu c'est "plus de son plus d'images" sur Mes Démarches administratives RH, SELFWAG (renouvellement à distance des mots de passe de session), les accès à .COM1 et donc la messagerie électronique, m@p, docpro ou PLUME...

Bien entendu dans le même temps les services des CSRH et autres correspondants ont été dématérialisés, plus possible de les joindre par téléphone. Les effectifs de la DSRH ont d'ailleurs fondu de 25% depuis 2018. Un parallèle troublant avec ce qui se passa pendant les années noires de France Télécom où les RH étaient passées aux abonnés absents.

Ségrégation numérique

La direction ne s'est pas embarrassée, pourtant un petit travail de réflexion aurait montré que l'entreprise a connu plus de 3,6 millions de jours de congé maladie en 2022, dont les CLM et CLD. Une curieuse coïncidence au moment où les déclinaisons de l'accord salarial 2023



se mettent en place, forfaits mobilité durable, Indemnités Transport pour l'utilisation d'un Véhicule Personnel, toutes démarches qui doivent se faire sur le dernier gadget des RH, PLUME, qui est censé remplacer MAVIE@RH. Une appli qui n'a pas eu le temps d'être testée avant d'être déployée au grand dam des premier utilisateurs-trices.

La pandémie avait pourtant fait bouger les lignes, prouvant que la barre des 5000 télé-travailleurs-euses pouvait être franchie sans faille majeure de sécurité ou encore que les postier-es avaient bien assuré le virage numérique de l'accès à distance sur les diverses applications de La Poste.

Loin des yeux, loin du clavier

Aucune étude d'impact n'a été faite avant la suppression des accès distants, nous considérons pourtant qu'elle peut engendrer des risques non négligeables pour les éloigné-es du service. Aucune personne ne doit être ostracisée par ces mesures, or la manière dont la coupure s'est faite a créé les conditions de ce type de situations avec des conséquences et des impacts sur leur vie personnelle et familiale.

La direction est donc pour l'instant incapable de respecter le principe qu'elle pose dans le n°28 de Forum: "l'inclusion numérique qui ne doit laisser personne de coté" .

Sud PTT a écrit au PDG de La Poste afin qu'il prenne en compte et répare cette véritable fracture numérique. Il ne s'agit pas de se connecter sur les applications de gestion des activités de La Poste, comme pour les télétravailleur-euses des centres financiers ou de la comptabilité. Mais il est tout à fait possible de mettre en œuvre des procédures sécurisées pour accéder à distance aux sites et ressources de l'entreprise.